



République française

AUDE

SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 24 novembre 2025

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 17/11/2025

vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY

Présents : 8

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE

GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Christian VIZCAÍNO, Corine GIROD

Pour: 9

Représentés: Marie-Claude SARDA représentée par INCARNATION MARTY

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Kévin DUBOIS

Secrétaire de séance: INCARNATION MARTY

Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - budget annexe eau et assainissement M49 - DE_022_2025

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe eau et assainissement M49 de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-4 000
72 (042)	Production immobilisée	-4 000	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		-4 000	-4 000
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 0	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	4 000
2158 (040) - 0	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	-4 000

Date de transmission de l'acte: 27/11/2025

Date de réception de l'AR: 27/11/2025

011-211103411-DE_022_2025-DE

A G E D I

TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		-4 000	-4 000

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 27/11/2025
Date de reception de l'AR: 27/11/2025
011-211103411-DE_022_2025-DE
A G E D I